

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc.

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Sion, Lausanne, Genève, Mon-
treux, Fribourg, etc., et au Bureau
du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAÎSSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèques postal n° 274

Nouveaux faits connus Mercredi à midi

Le comte Volpi a signé mercredi à 11 heures l'accord italo-britannique concernant la dette italienne. Mais on en ignore les closes.

A la Chambre française la motion Piquenal a été repoussée par 455 voix contre 36. La discussion sur le projet financier continuera mercredi après-midi.

Les Plateaux

A part certains citoyens dont on a pu dire qu'ils naissent le texte des lois à la main, le peuple valaisan n'attache pas une attention excessive à la revision du Code pénal qui est épinglée aux ordres du jour du Grand Conseil depuis plusieurs législatures.

Cette revision devrait cependant l'intéresser au premier degré.

Notre Code aurait pu fêter, il y a longtemps, ses noces d'or et même de diamant.

Tout a changé autour de lui. Il est resté immobile et presque figé, sans être absolument sénile pour autant.

Certes, il renferme des textes qui sont un tantinet vieillot et qui ont des allures moyenâgeuses. Dans certains cas exceptionnels qui arrivent devant nos Tribunaux, il sonne mal à nos oreilles habituées à d'autres complaintes ; il réveille des souvenirs éteints ; il évoque des époques lointaines qu'apparemment nous ne reverrons plus.

Que de fois, au lendemain de verdicts qui ont intéressé tout un village ou toute une région, n'a-t-on pas entendu des regrets sur la sévérité d'un Code qui liait les juges par les minima ou par le fait que rien n'était laissé à la libre appréciation de ces derniers !

Un *revidage* était donc nécessaire.

Mais nous croyons que l'on aurait pu procéder à cette opération sans bouleverser de fond en comble le vieil arsenal judiciaire.

Tout n'est pas mauvais dans notre vieux Code qui a, pour lui, trois quarts de siècle d'existence, qui tient compte des usages et de la mentalité du pays.

Cela est si vrai qu'au cours de la discussion des articles du projet, nous entendons bien souvent des avocats marquer nettement leurs préférences pour les vieux textes.

Du reste, quoiqu'il en retourne on ne sortira pas de l'image et du symbole de la balance.

Que la procédure soit *orale* désormais ou qu'elle reste *écrite*, il y aura toujours deux plateaux.

Dans l'un, on continuera d'accumuler les charges, et, dans l'autre, les éléments de justification.

Et, demain comme aujourd'hui, la chute de l'un des plateaux entraînera le jugement.

Les réformes que l'on introduira dans le Code influenceront à peine sur le mouvement respectif des deux plateaux.

Ce qu'il importe, c'est d'humaniser le Code.

Et nous croyons que la proposition de M. Evéquoz, que M. Crittin a soutenue à son tour, de fixer dans la loi les poursuites d'office dans les cas d'abus de confiance, part de ce principe.

Il ne faut pas être trop rigide ; il ne faut pas exclure d'emblée un homme de la société.

Nous devons, au contraire, laisser une porte ouverte aux arrangements et au relèvement du délinquant.

La touchante légende de sainte Zette est une démonstration éloquente de la largeur de vues de l'Eglise en cette matière délicate.

Sainte Zette, la patronne des servantes, en allant un jour à la messe, dès l'aube et par un temps de neige, vit sur les marches de l'église un pauvre vieux tout cassé et grelottant sous ses haillons.

Ce spectacle la pénétra d'une telle compassion qu'elle revint en courant prendre le manteau de son maître pour en couvrir les épaules du mendiant.

Il est probable qu'avec le vieux Code, sainte Zette serait condamnée. Nous voulons que, dans le nouveau, elle puisse être absoute.

Tout notre effort tend à cela.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Destruction des marsouins. — M. Ch. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, réunit mardi prochain une commission de techniciens chargés d'étudier les moyens les plus efficaces de détruire les marsouins, dauphins et belugas qui causent un si grand dommage à tous les pêcheurs de la côte océanique et méditerranéenne.

A cette occasion et pour collaborer à l'œuvre entreprise par les marins pêcheurs d'une part et par la marine militaire d'autre part, M. Daniélou proposera de faire appel à tous les amateurs de chasse qui trouveront dans la circonstance un moyen de pratiquer leur sport favori. Des autorisations spéciales seraient accordées à tous les propriétaires de yachts et de canots à moteur pour chasser les dilphidites.

Les marins pêcheurs pourront embarquer sur leurs bateaux les jeunes chasseurs qui leur en feraient la demande pendant la période des pêches. Comme la pêche à la sardine se pratique en général pendant la période des vacances et avant l'ouverture de la chasse terrienne, il est certain que les amateurs de ce nouveau sport seront nombreux et trouveront dans cet exercice une distraction aussi intéressante qu'utile à nos pêcheurs.

Des concours pourront être organisés entre les meilleurs chasseurs, c'est-à-dire ceux qui ramèneront au rivage le plus grand nombre de squales. Les armes autorisées par le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande seront le fusil de chasse, l'arbalète à fort ressort, le harpon.

Ainsi, la saison des bains de mer prochaine offrira aux jeunes chasseurs et à tous les sportifs un agrément nouveau sans parler des petits avantages qu'il procurera aux chasseurs et des services énormes qui seront rendus aux marins pêcheurs dont les belugas et marsouins sont les pires ennemis.

Plus de 100,000 francs sous un grabat. — Une vieille femme, la veuve Warlouzé, née en 1848, a été trouvée morte à son domicile, rue des Tripiers, à Douai (France). Sous son grabat, un sac de toile crasseux était rempli de louis d'or. A côté, un vieux portefeuille déchiré contenait plus de 100,000 fr. en billets de banque.

Une hécatombe de chiens. — A Berlin, à la suite de l'augmentation de l'impôt municipal, 6000 propriétaires de chiens ont préféré laisser tuer leurs bêtes plutôt que de payer, prétendant être dans l'impossibilité de supporter la nouvelle taxe.

La grève de l'orange et du citron. — A Messine, les ouvriers occupés dans les plantations d'oranges et de citrons se sont mis en grève par suite du refus d'une augmentation de salaires.

Ces ouvriers, au nombre de plusieurs milliers, sont tous membres des syndicats fascistes. Si le mouvement ne trouvait pas une solution rapide, il pourrait porter préjudice à la production, la récolte étant sur le point d'être commencée.

Découverte d'hélium. — Le gouvernement provincial annonce officiellement la découverte d'un gisement d'hélium à Onglewood, à environ 40 milles de Toronto (Amérique).

Le gouvernement a pris à sa charge trois puits pour lesquels il a payé 40,000 dollars. Avec la collaboration de l'Université de Toronto, il en extrait du gaz depuis quelque temps.

L'hélium a été découvert à Onglewood pendant la guerre, alors que le ministère des mines effectuait des recherches dans la région. Vu l'importance de cette découverte, il fut décidé de garder le secret jusqu'au jour où la province pourrait en prendre possession.

Simple réflexion. — Il y a cinq choses qui n'en produisent pas cinq autres : « L'amitié ne naît point d'un cœur plein d'orgueil ; l'homme impoli est bien près de la bassesse ; rarement un scélérat parvient à la grandeur ; l'envieux ne compatit point à l'indigence ; le menteur espère vainement foi et confiance. »

Curiosité :

— Nous déclarons l'inculpé coupable, conformément à l'accusation :

Tel est le verdict prononcé par le jury de Pikeville, dans le Kentucky (Etats-Unis) contre un chien accusé d'avoir un caractère vicieux. Le chien, qui se dénomme Bill, fut amené devant la Cour et ne parut pas manifester le moindre signe de repentir pour la conduite désordonnée qui lui était reprochée devant le tribunal ; celui-ci, justement indigné de l'attitude indifférente du dogue, ne manqua pas de lui faire sentir les inconvénients qu'il y avait à apporter devant un tribunal régulièrement constitué une mine aussi provocatrice. Bill, qui était accusé principalement d'avoir attaqué la fille d'un voisin de sa maîtresse, fut solennellement condamné à mort et électrocuté par les soins de l'exécuteur public des hautes œuvres.

Pensée. — Il y a des hommes qui n'ont tout leur esprit que lorsqu'ils sont de bonne humeur, et d'autres, que lorsqu'ils sont tristes.

La mort du Cardinal Mercier a causé à Rome une vive émotion

(Corresp. partic. du « Nouvelliste »)

Rome, le 24 janvier.

Bien qu'elle fût prévue depuis plusieurs jours, la mort du Cardinal Mercier a causé à Rome une douloureuse émotion et nulle part peut-être mieux qu'ici l'on ne peut mesurer le prestige du grand Cardinal et la vénération dont l'entourait à tous les degrés de la hiérarchie l'Eglise universelle.

L'impression douloureuse au Vatican
La triste nouvelle est parvenue au Vatican par une dépêche de Mgr Micara, nonce apostolique à Bruxelles par qui, ces dernières semaines, le Pape et le Cardinal Secrétaire d'Etat s'étaient fait tenir télégraphiquement au courant de l'état de l'auguste malade, jour par jour, et parfois même à plusieurs reprises dans le cours d'une journée.

Pie XI s'est montré très affecté car il était lié au primat de Belgique par une amitié née de leur commune culture scientifique et fortifiée depuis longtemps par des relations personnelles très suivies. Le Cardinal Gasparri a été, lui aussi, profondément peiné. Le Secrétaire d'Etat de Benoît XV et de Pie XI appréciait chez le vénéré défunt des dons éminents qu'avec sa longue expérience des hommes il s'étonnait de rencontrer réunis à un tel degré. « Le Cardinal Mercier, a-t-il dit, était un homme comme il n'y en a pas beaucoup par siècle : il réunissait, chose très rare, les qualités du savant et de l'écrivain à celles du chef, de l'homme d'action et de l'administrateur. Sa mort est une très grande perte à la fois pour l'Eglise et pour la Belgique... »

Ce sentiment est unanime dans les milieux ecclésiastiques et on le retrouve exprimé partout dans des cercles diplomatiques et parmi les étrangers d'élite résidant à Rome comme dans le monde politique italien de toutes nuances.

Dans le Sacré-Collège, le Cardinal Mercier jouissait d'une autorité considérable et cet hommage lui a été rendu avec émotion par le Cardinal Vannutelli qui le connaissait depuis cinquante ans. On se rappelle, en effet, que le vénéré doyen du Sacré Collège était auditeur de la nonciature à Bruxelles quand le jeune abbé Mer-

cier fut ordonné prêtre en 1874 dans la chapelle du Nonce, Mgr Cattani. Les autres cardinaux entretenaient avec leur collègue belge des relations de cordiale confiance et plusieurs parmi eux avaient connu de plus près l'archevêque de Malines alors qu'ils étaient eux-mêmes à la nonciature de Bruxelles. C'est le cas notamment pour le Cardinal Vico qui avait été le principal artisan de la nomination de Mgr Mercier comme archevêque et qui lui avait donné la consécration épiscopale, pour les Cardinaux Granito di Belmonte, Tacci et Locatelli qui furent eux aussi, nonces auprès du Roi des Belges et pour le cardinal Henri Gasparri qui passa plusieurs années à Bruxelles comme auditeur.

Les visites du Cardinal Mercier à Rome

Le Cardinal Mercier avait, de plus, noué beaucoup de relations et d'amitiés à Rome même où il avait fait sous les divers pontificats de nombreux séjours.

Il y a encore dans la curie romaine un des personnages qui le reçurent à sa première visite officielle, lorsqu'au début du pontificat de Léon XIII il vint recueillir de la bouche du grand pape les idées qu'il devait appliquer à Louvain pour la rénovation des études philosophiques. Parmi les promoteurs du mouvement néo-thomiste qu'il consulta ici lors de ce séjour, se trouvait Mgr Talamo et le vénérable prélat est un de ceux qui témoignaient avec le plus d'admiration de la profondeur et de la largeur de vues du fondateur de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain.

Mgr Mercier devait revenir souvent à Rome pour y défendre son œuvre et s'il y rencontra parfois de pénibles oppositions il y garda toujours de fidèles appuis qui l'aiderent jusqu'au jour du triomphe définitif.

Sous le pontificat de Pie X, l'éminent prélat vint aussi plusieurs fois à Rome, mais on se souvient surtout ici de la visite qu'il y fit pour recevoir le chapeau. Il fut créé cardinal-prêtre au consistoire du 15 février 1907 en même temps que les cardinaux Maffi, archevêque de Pise, et Lualdi, archevêque de Palerme, et se vit assigner comme titre la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens dont il prit possession quelques jours plus tard.

A la fin d'août 1914, le Cardinal Mercier dut quitter la Belgique envahie pour venir participer au conclave qui allait élire le successeur de Pie X. Il rendit alors témoignage auprès du Sacré Collège et aussi devant l'opinion italienne de l'injuste agression et des violences criminelles dont son pays avait été victime de la part de l'Allemagne. C'est ici qu'il apprit l'incendie de la Bibliothèque de Louvain et cette nouvelle lui arracha un cri émouvant de douleur et d'indignation.

En décembre 1915, il revint à Rome, appelé par Benoît XV qui désirait à la fois recourir à ses lumières pour une réforme des études ecclésiastiques et obtenir de lui des précisions sur la situation des Régions occupées.

L'admirable résistance du Primat de Belgique aux violences allemandes lui avait conquis ici une popularité dont il recueillait partout sur son passage des témoignages enthousiastes et qui devait survivre à tous les oublis de l'après-guerre.

En mai 1920, le Cardinal Mercier assista à la canonisation de Jeanne d'Arc. La même année, Rome célébrait le XVe centenaire de Saint Jérôme et le Cardinal Mercier fut invité à faire, le 14 décembre, devant un auditoire d'élite, une conférence sur la physiologie morale du grand exégète. Un peu plus d'un an après, il revenait à Rome, mais c'était pour l'élection du successeur de Benoît XV qui était mort le 22 janvier 1922. Le Cardinal Mercier s'arrêta à Milan et logea au palais archiépiscopal où il fut l'hôte du Cardinal Ratti qui avait dû le précéder de quelques heures à Rome.

Huit jours plus tard, l'archevêque de Milan ceignait la tiare. Du conclave d'où il sortit pape, on n'a pas d'autre récit que celui qu'en publia le Cardinal Mercier dans une lettre pastorale qui fit envie à bien des « reporters », mais on a des raisons de croire que l'influence du primat de Belgique s'exerça en faveur de l'élection de Pie XI. La joie dont l'éminent prélat nous fit part en sortant du conclave n'est certes pas faite pour contredire cette opinion.

Derniers séjours

Le Cardinal Mercier ne revint à Rome qu'en décembre 1924 et il assista à l'ou-

verture de la Porte Sainte à Saint-Pierre. Il avait souffert les mois précédents d'un ulcère à la jambe qui l'avait tenu immobile plusieurs semaines et avait inspiré des inquiétudes. On le trouva vieilli mais il ne resta rien de cette impression quand on le vit revenir au mois de mai dernier parfaitement alerte et ne donnant nul signe de lassitude après deux nuits de chemin de fer. Il supporta avec une vaillance admirable les fatigues de deux longues cérémonies de canonisations et de toute une semaine de visites et d'audiences et nous le vîmes plus jeune que jamais, semblait-il, admirer le soir du 31 mai du haut de la terrasse de l'Institut historique belge, l'illumination de la coupole de Saint-Pierre. Le surlendemain, il repartait pour Malines l'air tout à fait dispos et nul de ceux qui le saluèrent ce matin-là à la gare des Termini ne se douta que Rome ne le reverrait plus.

Depuis quelques années, le Cardinal Mercier qui descendait auparavant au Collège Belge, via del Quirinale, prenait ses quartiers, à chacune de ses visites, dans le couvent des Rédemptoristes de la via Merulana, près de Sainte Marie Majeure. Aussitôt son arrivée connue, la cloche du couvent tinta à chaque instant et le frère portier avait fort à faire : cardinaux et diplomates, prélats et religieux, Belges et étrangers de toutes nationalités, se pressaient pour faire visite au Cardinal, et celui-ci accueillait avec bonté tous ceux, connus et inconnus, qui demandaient à être reçus. C'est à grand peine que l'illustre vieillard parvenait à se réserver, outre le temps nécessaire à de longues conférences au Vatican, quelques heures de liberté pour revoir les grands sanctuaires ou pour faire dans la campagne romaine une promenade comme celle qui le conduisit, lors de sa dernière visite, aux nouvelles fouilles de Saint-Sébastien sur la Via Appia.

A Rome, le primat de Belgique ne s'occupait pas seulement des affaires romaines et des affaires belges. On sollicitait son avis ou son intervention pour toutes les grandes entreprises qui ont ici leur centre ou qui y trouvent un écho.

Quand il arriva de Belgique au printemps dernier, il sortait à l'instant des dernières conversations de Malines en vue de l'union des Eglises et il voulut bien nous faire connaître les impressions confiantes que nous rapportâmes alors dans le *Nouvelliste*. Il travailla ici à bien d'autres rapprochements et Albert Besnard a consigné dans ses souvenirs romains l'histoire des deux entretiens que le Cardinal Mercier eut au début de 1916 dans l'atelier du peintre à la Villa Médicis avec M. Barrère, ambassadeur de France auprès du Quirinal, puis avec M. Briand, alors au pouvoir.

Tandis que M. Besnard brossait son fameux portrait, le cardinal apportait sa part au travail délicat qui devait aboutir au rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vatican.

Que d'autres murs à Rome furent témoins d'efforts généreux médités à l'ombre de la tour Saint Rombaut pour la grandeur de l'Eglise et le bien du monde...
Guardia.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un chirurgien dépeceur

On mande de New-York au « Petit Parisien » qu'un chirurgien de Philadelphie, M. David Marshall, a avoué lundi matin avoir coupé en morceaux le corps d'une femme, Anna-May Dietrich, dont le tronc a été découvert jeudi, et la tête samedi, à proximité de son domicile. Marshall se défend d'avoir provoqué la mort. Il prétend qu'étant venue le consulter, elle absorba du poison dans son cabinet tandis qu'il s'était absenté quelques instants. A son retour, il la trouva, dit-il, dans le coma. Dans la crainte d'être accusé, Marshall découpa le corps et dispersa les restes en différents endroits.

Cette affaire provoque à Philadelphie une vive émotion en raison de la situation de Marshall.

Des loups chassés par le froid

Le long des frontières de la Dalmatie et de la Yougoslavie, des bandes de loups

chassés par le froid et la neige sèment la terreur dans le pays.

Le village de Zaulle notamment a été envahi par ces animaux affamés et les habitants ont dû se barricader dans leurs maisons.

Sur la route de Spoleto à Norica, un paysan a été attaqué et mordu aux mains et au visage. A Vergalmes, une bande attaqua un troupeau de moutons, mais elle fut dispersée à coups de fusil. A Monte, des chiens ont été dévorés.

Sur les hauteurs de Santa-Croce, quatre loups ont sauté dans une auto, dont les occupants ne purent sauver leur vie qu'en se défendant avec la crosse de leurs revolvers.

NOUVELLES SUISSES

Traité de commerce entre la Suisse et l'Autriche

Le Conseil fédéral recommande à l'Assemblée fédérale d'approuver les deux conventions et statuts sur le régime international des voies ferrées et le régime international des ports maritimes élaborés par la deuxième conférence générale des communications et du transit.

A partir du 1er février 1926, la taxe de 2 fr. par tonne de charbon introduite par arrêté fédéral du 15 avril 1921, est réduite à 1 fr. 50.

Le Conseil soumet à l'Assemblée fédérale les rapports des cantons sur l'emploi, pour la lutte contre l'alcool, du 10 % représentant leur part aux recettes du monopole fédéral des alcools en 1925. Il a approuvé la liste des 87 objets figurant à l'ordre du jour de la session extraordinaire des Chambres fédérales en février. Il a prolongé pour une année, jusqu'au 1er juillet 1926, le délai, fixé en 1905, pour la concession d'un chemin de fer à voie étroite de Frütigen à Adelboden, pour le dépôt des projets techniques et financiers et des statuts de la société.

Le Conseil a approuvé le message concernant le traité de commerce conclu le 6 janvier 1926 entre la Suisse et l'Autriche. Le nouveau traité réduit sensiblement, en faveur d'une série d'articles d'exportation suisse, les nouveaux droits de douane autrichiens. Si l'on considère que d'une façon générale les taux du tarif autrichien du 1er janvier 1926 sont moins élevés que ceux des tarifs appliqués ces dernières années par d'autres pays et qui ont déjà été réduits par les traités que l'Autriche a conclus avec l'Italie, la France, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, on peut espérer que les branches de notre activité économique intéressées à l'exportation parviendront, dans un avenir pas trop éloigné, à entretenir et à développer avec l'Autriche des relations commerciales normales.

Le Conseil fédéral recommande l'approbation du traité.

LES ACCIDENTS

Une explosion brôie un contremaitre

Près de Giswil (Obwald), des ouvriers étaient occupés à faire sauter des blocs à la dynamite quand, un coup n'étant pas parti, un ouvrier s'approcha et était en train de changer la mèche lorsqu'une explosion formidable se produisit qui broya littéralement le malheureux et blessa grièvement un autre ouvrier qui se trouvait près de là.

La victime est un contremaitre âgé de 30 ans, nommé Adolf Imsegg, de Saas-Grund, père de deux enfants.

L'ouvrier blessé est un nommé Jean Hüfmann, de Walchwil, 24 ans. Il a été transporté à l'hôpital de Sarnen avec de graves blessures à la tête.

Chute mortelle d'un aviateur

Mardi après-midi, à 3 h. 30, le pilote Cari Reichwein, lieutenant d'artillerie, a fait une chute mortelle près de la gare de Wohlen (Argovie). Le lieutenant Reichwein, qui était né en 1900, avait brillamment passé l'école de pilote l'année dernière. Il était étudiant électrotechnicien et domicilié à Zurich.

Avant d'exécuter son atterrissage forcé, le lieutenant aviateur Reichwein a tourné plusieurs fois au-dessus du village à 40 ou 30 mètres d'altitude.

A part les coupures profondes qu'a subies le malheureux aviateur, il a probablement eu le crâne fracturé et la colonne vertébrale brisée.

Les parents de la victime habitent Melide (Tessin) où le corps sera transporté.

Un cheminot écrasé

Lundi après-midi, à la gare de Baden, une rame de wagons en manœuvre, a écrasé un conducteur des C. F. F., M. Paul Gattiker, 40 ans, de Zurich, père de deux enfants. Le malheureux a eu la tête séparée du tronc. On pense qu'en traversant la voie, le conducteur a glissé ou qu'il a eu un pied pris dans le rail.

A Lausanne un consul surprend un cambrioleur

Un cambrioleur récidiviste dangereux a été surpris mercredi matin, à 3 h. 30, par M. René Porriquet, consul général de France à Lausanne, dans son domicile, à la villa Juglary, chemin de l'Elysée, au moment où il était en train de fouiller les tiroirs. Tenu en respect par un revolver, l'homme s'affala sur un fauteuil jusqu'au moment où la police, mandée téléphoniquement par la femme du consul, vint l'arrêter.

Acquittement d'un accusé

Les assises du Mittelland se sont occupées lundi d'un cas de voies de fait avec issue mortelle. Lors du cotège des costumes suisses de l'automne dernier, le domestique Robert Freiburghau, 18 ans, frappa d'un coup de faux son camarade Stuby, qui, perdant abondamment son sang, mourut deux heures plus tard. Le tribunal, admettant qu'il s'agissait d'un cas de légitime défense, a acquitté l'accusé, mais a mis les frais à sa charge.

Brûlée dans un fourneau

Dans les environs de Trogen (Appenzell), une jeune femme, atteinte de surdité, s'est introduite, dans un moment d'égarément, dans un fourneau où brûlait du bois.

La malheureuse, qui poussait des cris atroces, fut retirée de sa fâcheuse position par son mari. Elle a été grièvement brûlée à la tête, aux bras et sur tout le corps, de sorte que l'on craint une issue fatale.

LA RÉGION

Tué à la forêt

M. Louis Duperrex, concierge du collège de Rougemont (Vaud), et bûcheron, abattait, aidé de son fils, Marc Duperrex, apprenti couvreur, âgé de 19 ans, des sapins, mardi après-midi, pour le compte de la commune de Rougemont, dans la forêt des Arses, située à 1200 mètres d'altitude, sur le « revers » de Rougemont, au pied du Rubli.

Vers 17 heures, un sapin précédemment coupé, mais resté accroché à l'arbre qu'ils étaient en train d'abattre, ou à un sapin voisin, tomba subitement sur Marc Duperrex, qui eut la nuque brisée et fut tué du coup. Son corps, dégagé et relevé par son père, avec l'aide de quelques bûcherons qui travaillaient à proximité, a été descendu dans la soirée à Rougemont, où ce terrible accident a causé une douloureuse émotion.

Poignée de petits faits

Les « Dusseldorfer Nachrichten » annoncent que dimanche après-midi, à Rattigen, cinq enfants âgés de 5 à 7 ans, qui se trouvaient sur un étang gelé, sont tombés à l'eau, la glace s'étant rompue. Deux d'entre eux ont été retirés à temps tandis que les trois autres se sont noyés.

On vient d'arrêter dans la région de Sousse un indigène, Hassine ben Ouadani, qui, condamné à verser une pension à son ancienne femme, a assassiné ses deux enfants par vengeance et par cupidité.

Des douaniers en patrouille à Mousseon, près de Lille (France), ont surpris des fraudeurs qui tentaient de passer la frontière. Ces quatre individus, arrêtés, ont été trouvés porteurs de tabac et de monnaies d'or et d'argent qu'ils se proposaient d'exporter.

A Angora, les journaux rendent hommage à la mémoire de Pierre Loti en des articles sympathiques.

Demain aura lieu au cercle « Turkodjak » une réunion pour célébrer le souvenir de l'écrivain français.

Une réception officielle à laquelle sera également représenté le Conseil fédéral sera organisée à Berne en l'honneur de trois cents hôteliers américains qui feront au printemps prochain un voyage en Europe.

Le commandant de la 5e brigade, le colonel Dollfus, a retiré sa demande de démission. L'incident qui s'était produit au sujet du commandement du régiment tessinois est ainsi liquidé.

On sait que le général Pangalos a interdit aux femmes grecques de porter dans la rue des robes courtes, laissant voir les jambes. Un certain nombre d'Athéniennes viennent de trouver un moyen de jouer un bon tour, sinon au général Pangalos lui-même, du moins aux agents chargés de veiller au respect de ses ordonnances.

Ces dames sortent en ville avec des robes leur venant à peine au-dessous du genou, mais lorsqu'un agent s'approche pour leur dresser contravention, la robe s'allonge comme par enchantement et descend jusqu'à la cheville.

Un ingénieux système d'élastiques maintient la robe relevée à la taille et permet

de l'allonger ou de la raccourcir à volonté.

Une épidémie de variole sévit actuellement sur le nord-est de l'Angleterre. Dans le comté de Durham on signale 729 cas depuis trois mois. Les hôpitaux sont bondés et à plusieurs endroits, il a fallu installer des baraquements provisoires pour soigner les malades.

Une fillette de deux ans et demi, de la famille Sulzer, à Winterthur, s'est tuée en tombant de la fenêtre du troisième étage dans la rue.

On est sans nouvelles des six marins de l'équipage du « San Rocco » qui a coulé vendredi au large de la Dalmatie. Les six disparus se trouvaient à bord d'une embarcation de sauvetage. Sept autres membres de l'équipage sont arrivés à Trieste à bord d'un canot.

Un ouvrier occupé à la construction des usines du lac de Lungern (Sarnen), M. Steiner, 44 ans, de Morsbach, rentrant à son domicile, a fait une chute dans les gorges de Melchaa et s'est noyé.

On annonce la mort de M. l'abbé Etienne Favre, ancien curé d'Ecuvillens, qui fut vicaire à Lausanne. Depuis 1923, il vivait dans la retraite à Villaz-St-Pierre.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Ulrichen-Airolo. — Le Conseil d'Etat prévoit en faveur de la demande de prolongation pour une année du délai de la concession pour un chemin de fer d'Ulrichen à Airolo.

Homologations. — Il porte un arrêté homologant le transfert par MM. Varonier et consorts, à la Société d'électricité « La Lonza », à Gempel, de la concession des forces motrices de la Lonza, sur territoire de la commune de Ferden, dès l'embouchure du Ferdenbach en amont, jusqu'au Meigbach, sur la rive droite, et, sur la rive gauche, depuis le Flühlbach, en amont, jusqu'à l'embouchure du Maigbach, en aval.

Domages aux cultures. — Il désigne comme suit, pour l'année 1926, les commissaires civils pour la taxation des dommages causés aux cultures par les cours militaires : Ire Division : M. Henri Gay, Préfet substitut, à Bramois ; Garnison de St-Maurice : M. Bressoud Louis, à Vionnaz ; IIème Division : M. Ruppen Benjamin, à Naters ; Garnison du Gothard : M. Ruppen Benjamin, à Naters.

Commission rhodanique. — Il accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. l'ingénieur Jules Zen-Ruffinen, à Loèche, comme membre de la commission rhodanique.

Teneurs des registres d'impôt. — Sont agréés comme teneurs des registres de l'impôt : Pour la commune de Mollens, M. Pierre Antoine Crettol ; pour la commune de St-Luc, M. Zufferey Damien, comme principal, et M. Zufferey Fabien, comme substitut ; pour la commune de Granges, M. Eggs Narcisse comme principal, et M. Roh Hermann, comme substitut.

Démission. — Le Conseil d'Etat accepte les démissions sollicitées : 1. par M. Julien Benet, comme président et conseiller communal de St-Gingolph ; 2. par M. Hug Joseph, comme conseiller communal de Brigerbad.

Avocat. — Encourdi de l'examen satisfaisants, il est autorisé de l'admettre d'avocat à M. Kluser Herbert, à Brigue.

Dentiste. — M. Louis Lorétan, à Sion, porteur du diplôme fédéral de médecin-dentiste est autorisé à exercer l'art dentaire dans le canton.

Débit de sel. — Il est créé un débit de sel au hameau de Signèse (Ayent) et M. Savioz Albert de Joseph, négociant au dit lieu, en est nommé tenancier.

Deux poids et deux mesures ?

On nous écrit :

Dans le Valais central et tout spécialement dans la région de Sierre, on parle beaucoup depuis quelque temps de certains actes grandement répréhensibles commis par un haut fonctionnaire de l'administration des C. F. F.

On chuchote également que des complaisances incompatibles avec la probité qui doit régner dans toute administration, spécialement dans les administrations publiques, seraient en passe de vouloir jeter un voile sur ces actes peu édifiants.

On sait pourtant que dans notre arrondissement, on s'est montré d'une grande sévérité à l'égard de petits employés ou fonctionnaires qui s'étaient rendus coupables de manquements à leurs devoirs.

Nous sommes heureux de savoir que dans le cas particulier toute la lumière désirable sera projetée sur cette délicate affaire.

Il est en effet dans l'intérêt bien compris du public et du bon renom de l'Administration des C. F. F. que tout fonctionnaire coupable soit puni selon la gravité de sa faute même s'il est affilié à la plus intriguante des confréries.

Il est surtout indispensable qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures dans la manière d'appliquer les sanctions destinées à réprimer les abus.

Un fonctionnaire.

Du glacier du Rhône au Léman

(Corresp. partic. du « Nouvelliste »)

Le Conseil d'Etat et plusieurs autorités religieuses et civiles du Pays ont assisté, dimanche 24 janvier, à l'Ecole d'Agriculture de Châteaufort, au développement du film du Rhône, réalisé par M. L.-E. Favre, de Genève.

Agrémentée par les plus ravissantes productions du quatuor Haenni, qui avait gracieusement prêté son concours, la première de ce film a remporté un franc succès.

« Du Glacier du Rhône au Léman », tout le Valais a défilé durant deux longues heures sous nos yeux émerveillés et surpris de tant de choses si belles et si saines que nous connaissions si peu !

Voici un bref résumé de cette magnifique réalisation cinématographique.

Une courte introduction géologique et ethnographique soulignant exactement l'analogie entre le caractère du Valaisan et le décor tourmenté de ses montagnes, et nous voici à la source même de notre fleuve, au Glacier du Rhône. Le maigre torrent, déjà fier, grossit en traversant la vallée de Conches aux beaux villages. Une courte visite aux teilleuses de chanvre, un bonjour à la grand-mère qui file encore la laine, un soupir pour le vieux métier à tisser de plus en plus délaissé, et, nous repartons sur le Haut Rhône encombré par les bois de flottage.

Brigue avec l'antique Château de Stockalper, l'église avec le château de Viège, la fière Rarogne, les ruines de Loèche-Bourg, évoquent les âpres et glorieuses luttes du passé. Puis c'est la noble contrée de Sierre où règne un éternel printemps et Sion dont la double colline domine la plaine du Rhône. Tourbillon, Valère, la Chapelle de tous les Saints, glorieux restes de la puissance des Princes-Evêques du Valais, rappellent les rudes combats soutenus contre Berne et les Ducs de Savoie, puis le léger « canot » file sur le Rhône aux eaux tour à tour calmes ou bondissantes, mugissantes ou paisibles.

Voici le Château de la Bâtiaz perché sur de hauts et abrupts rochers, le coude brusque des Follateres, la célèbre cascade de Pissevache, les franchissables rapides du Bois-Noir et le « canot » passe à travers les remous du défilé de St-Maurice.

L'étape a été longue : on bivouaque sur la grève et l'on boit à la santé des... spectateurs.

Le Rhône est maintenant plus calme. On dirait qu'il craint d'aller trop tôt troubler le paisible et bleu Léman. Le maigre torrent a grandi : il est devenu un fleuve majestueux par l'apport des eaux des vallées latérales, heureuses régions où se cachent et se défendent les meilleures et les plus saines traditions de notre vieux Valais.

En remontant le fleuve, c'est le Val d'Illiez aux coquets chalets, Champéry au clocher ajouré où, si elles portent quelquefois la culotte, les femmes revêtent toujours le pantalon !

Dans l'Entremont, à Sembrancher, nous assistons à l'antique cérémonie du vin pascal ; nous avons un regard ému pour les belles channes d'étaim qui s'en vont de chez nous pour aller enrichir les collections d'amateurs étrangers. Une visite à l'Hospice du Grand St-Bernard où les moines exercent depuis des siècles la plus noble des hospitalités et nous voici dans le beau Val de Bagnes, avec la gorge profonde du Mauvoisin.

Ici un joli tableau : le départ du chasseur de chamois qui s'en va tout là-haut dans les rochers poursuivre les agiles et gracieux habitants de nos Alpes. L'affût, les chamois qui fuyent, les victimes exposées, tout cela est très beau dans un décor merveilleux de rochers et de glaciers.

Au Val d'Hérens, c'est la procession de la Fête-Dieu à St-Martin, la sortie de la Messe et un mariage à Evolène, que l'opérateur a choisi et qu'il a rendu avec le cachet si simple et si frais de chez nous. Mais n'allez pas croire qu'il va quitter le Val sans monter à Thyon où nos belliqueuses petites vaches se livrent à de rudes combats.

Les vendanges à Savièse n'engendrent pas la mélancolie : le gai sourire d'une vendangeuse éclate à la tendre caresse d'un vigoureux « brantard » ! Puis c'est un baptême au même lieu, suivi d'une raclette arrosée d'un fendant généreux.

On monte ensuite dans le patriarcal Val d'Anniviers pour l'ascension du Besso de Zinal : oh ! les jolis villages brunis par le soleil ! Une ascension mouvementée, un panorama grandiose, une descente impressionnante et l'on part pour le sévère Lœtschental.

Vallée isolée du monde, elle a conservé ses antiques coutumes : les vieux mé-

tiers à tisser y sont encore en honneur, la paille est tressée pour la confection des chapeaux. Nous admirons la fameuse procession de Kippel au « Segensontag » : les confréries religieuses portant les croix ornées et les bannières magnifiques, les fillettes en blanc et enfin les soldats revêtus de l'uniforme de parade des états bourbonniens de Naples.

Mais à tant courir on se lasse : un peu de repos aux Bains de Loèche où l'on voit des baigneurs qui savent se distraire et des baigneuses qui n'ont pas l'air de s'en nuier et nous allons terminer ce beau voyage dans les merveilleuses vallées de Saas et de Zermatt, centres incomparables d'excursions d'où partent de nombreuses caravanes.

A travers les rues du vieux Zermatt on flâne un instant et l'on monte au Gornergrat où s'achève le film dans la contemplation d'un panorama unique au monde.

Voilà ce que nous avons vu dimanche. Et ce fut beau, tout beau de cette beauté patriotique que nous, Valaisans, comprenons encore et dont nous sommes si fiers.

Merci à vous, Monsieur Favre, d'avoir si bien compris notre Valais. Vous avez fait une œuvre qui durera et qui fera du bien ! Nous lui souhaitons le plus grand succès !

L'assemblée d'une belle œuvre

La Ligue antituberculeuse et Oeuvre séduisante aux enfants nécessiteux et malades a eu son assemblée annuelle le 21 janvier courant dans la salle bourgeoise de la Maison de Ville de Sion, sous la présidence de M. le Docteur Fr. Ducrey.

En ouvrant la séance, le président de l'Oeuvre rend un pieux hommage à deux membres bienfaiteurs, disparus dans le courant de l'année : Mme Dallèves-Cropt et Mlle A. Delgrande. Cette dernière a laissé un legs de 3000 fr. ; les membres présents se lèvent en signe de respect envers leur mémoire.

M. le Dr Ducrey, dans son rapport, expose ensuite tout au long le magnifique développement pris par l'œuvre qu'il a créée. Une nouvelle preuve de ce fait est la réussite entière de la vente de charité et dont le beau succès est dû entièrement à tout le dévouement et à toute la charité prodigués par les organisateurs, les généreux donateurs et le public en général. Aussi ne saurait-on assez leur exprimer ici une profonde gratitude. La somme réalisée fut 9,783 fr. 05 et le bénéfice net, 7,311.70.

La Colonie de Vacances a fonctionné du 2 juillet au 2 septembre. 152 enfants en ont profité, enfants de Sion, Sierre, Martigny et Monthey. Le nombre des journées a été de 4680. Tous ont largement profité du soleil, de l'air pur, des exercices divers. Leur poids, surtout celui des fillettes, a notablement augmenté. Ici aussi les remerciements s'adressent à toutes les dames du Comité, qui ont contribué à la réussite, ainsi qu'aux Révérendes Sœurs de l'Orphelinat des filles de Sion dont le dévouement n'a pas de limites. La santé de tous fut excellente. Coût : 9981 fr. 35.

L'assistance aux enfants, durant la période scolaire, fut très étendue. 97 ont profité du goûter donné avec pain, lait et fortifiants au Biomalt.

35 nourrissons ont bénéficié de l'œuvre de la Goutte de lait, grâce aux soins si dévoués de quelques dames et demoiselles, sans oublier les Révérendes Sœurs d'Ingenbohl. Coût 3,403 fr. 10.

Ce beau développement de l'œuvre offre cependant une lacune. Une nouvelle étape s'impose : la création d'une pouponnière destinée à recevoir les nourrissons orphelins, nés de mères tuberculeuses ou de filles-mères, provenant de n'importe quelle partie du canton.

L'autorité cantonale, celles de la Commune et de la Bourgeoisie de Sion y sont favorables et porteront leur concours par des subsides. Grâce à ces subsides, le prix de pension pourra être en-dessous de celui de revient.

La proposition de la création de la pouponnière à Sion, mise aux voix est acceptée à l'unanimité et le Comité de l'Oeuvre est chargé de l'exécution du projet.

L'immeuble des Mayens n'a pas été négligé. On a procédé à un meilleur captage de la source et à d'autres travaux dont le prix monte à 1223 fr. 45.

Le Président termine en insistant sur le devoir qui incombe à tous de s'occuper sans cesse de cette belle œuvre dont le développement fait honneur à ceux qui s'intéressent au progrès social.

Les comptes de l'année sont approuvés et déchargés en est donné aux membres du Comité.

M. l'architecte de Kalbermatten prend alors la parole et tient à exprimer les remerciements de toute l'assemblée à M. le président Ducrey, âme de l'œuvre, et qui s'attire ainsi la reconnaissance de tous ceux qui savent et apprécient la grande somme d'activité et de dévouement qu'il y apporte.

Un ami de l'œuvre.

Visa des passeports

Les pourparlers entre le gouvernement italien et le Conseil fédéral en vue de la suppression du visa des passeports pour

les personnes qui ne désirent pas chercher du travail dans les deux pays, sont entrés dans une phase définitive. Seules, quelques questions secondaires sont encore à régler. On pense que la suppression du visa dans le trafic avec l'Italie entrera en vigueur au mois de mars.

Un déraillement à Brigue

Samedi à 13 heures, une locomotive de 108 tonnes, de la compagnie du Lötschberg, a déraillé, à la gare de Brigue, alors qu'elle rentrait au dépôt. Il fallut douze heures de travail pour la remettre sur rails; pendant ce temps une seule voie restait libre pour l'entrée et la sortie des trains, ce qui ne la facilitait guère. Les dégâts ne sont que matériels. L'accident est dû à la défectuosité d'une aiguille.

BAGNES. — Choses et autres. — (Corr.)

— Aujourd'hui même, 24 janvier, à la sortie des offices, la « Société de St-Joseph », groupant la plupart des jeunes gens de la vallée, avait la bonne fortune d'entendre, sur la question sociale, une très intéressante causerie de M. Hofer, le sympathique et dévoué secrétaire ouvrier dont le talent est apprécié bien au-delà de nos frontières cantonales.

Il y a quelque temps, c'était M. le professeur Meckert qui entretenait nos jeunes gens, en une séance de vulgarisation scientifique avec projections, de la préparation du fer et de l'acier.

Dimanche dernier encore, un groupe de cette même « Société de St-Joseph », la « Concordia », jeune et vaillante société de musique, réunissant, autour de ceux du chef-lieu, les jeunes gens des deux villages voisins, recevait un éclatant témoignage de reconnaissance et de sympathie en voyant le loto très fréquenté, qu'elle avait organisé pour achat d'instruments, réussir au-delà de toute espérance.

Dans la vaste église paroissiale, aux récents exercices des Quarante-Heures, prêchés par deux éloquents disciples de saint François, les nombreux fidèles, accourus de près ou de loin, malgré l'inclémence du temps, purent enfin tous, pour entendre la parole divine, s'asseoir sur des banquettes neuves (ces derniers au nombre de près de cent trente) qui donnent à l'intérieur de notre vieux temple un aspect tout autre. M. le Curé, dont la charité et le zèle sont inépuisables, s'est mis ainsi sur les épaules, malgré le concours de l'Administration communale pour la fourniture du matériel, une charge bien lourde que ses intelligents paroissiens s'efforceront sans doute d'alléger.

COLLONGES. — Accident. —

Un jeune homme de Collonges, Armand Chambouy, 20 ans, occupé à dévaler du bois pour la commune, a été grièvement atteint à la jambe droite par une bille. Mandé par téléphone, le Dr de Cocatrix constata une fracture compliquée. Après un pansement d'urgence, l'accidenté a été transporté à la Clinique St-Amé où il subit l'opération. L'état du jeune homme est satisfaisant.

MONTHEY. — Concert de la Chorale et Chœur Mixte. —

Cette Société se fait un plaisir d'annoncer à toute la population de Monthey et des environs, qu'elle organise, sous la compétence direction de M. le professeur Athanasiadès, dimanche 31 janvier, à 20 h. 30, dans la Grande Salle de l'Hôtel de la Gare, un grand concert de gala.

Le programme sera publié avec de plus amples détails dans le numéro de samedi.

NATERS. —

A Naters, un enfant de deux ans s'est approché trop près du feu du foyer et a été si gravement brûlé qu'il succomba.

VEYSSONAZ. — (Corr.)

Dimanche dernier, la Caisse d'épargne Raiffeisen de Veyssonnaz eut sa première assemblée annuelle.

A la lecture des rapports faits tant par le président du conseil de surveillance que par le caissier, l'assemblée put se convaincre que notre jeune caisse d'épargne, système Raiffeisen, a déjà rendu à ses membres des services signalés, qui dépassent même de beaucoup l'espoir qu'on fondait en elle pour le début.

Ce succès inattendu est dû au dévouement et aux capacités remarquables des membres des deux conseils et du caissier. Aussi purent-ils avec une légitime fierté donner connaissance du rapport élogieux que le délégué de l'« Union suisse » de St-Gall fit de la caisse de Veyssonnaz, après qu'il en eut contrôlé les comptes et les protocoles. La caisse est donc entre de bonnes mains.

L'assemblée générale eut aussi le plaisir d'entendre la parole toujours si goûtée de M. Puppe, qui, après avoir dirigé la création de notre caisse Raiffeisen et fait deux conférences sur l'Eglise, a bien voulu nous faire encore une conférence sur le sens chrétien de l'argent et de l'épargne.

Ame d'apôtre, M. Puppe sait traiter son sujet avec une telle profondeur de lucidité qu'instinctivement on sent son cœur se dilater et s'enflammer pour le

bien et le beau et qu'on abhorre, en l'entendant, les vices et les crimes qui sont les tristes fruits de l'égoïsme et du matérialisme.

Qu'il nous soit donné d'entendre encore bien des fois sa parole courageuse et réconfortante.

VOLLEGES. — Le théâtre au village.

— Vollèges est ce hameau qui compose la grande commune de ce nom et dont il en est le chef-lieu; déjà, en quittant Sembrancher, vous l'apercevez fièrement campé et dominé par l'altier clocher de son Eglise; la simplicité de ses habitants n'a d'égal que leur hospitalité; une magnifique et récente maison d'école voisine l'édifice religieux, deux sœurs aînées de la civilisation.

Ce n'est pas tout, ajoutez à cela le temple de l'art, de l'art dramatique et récréatif.

C'est un immeuble bien conçu, solidement assis sur ses bases, comme l'est du reste, en toute circonstance, cette brave population de Vollèges, et qui demeurera, à travers des générations comme une attestation éloquent du courage généreux et désintéressé de ses initiateurs et collaborateurs dévoués.

C'est dans cette enceinte que dimanche dernier nous avons eu le plaisir d'applaudir les excellents acteurs de la Jeunesse conservatrice de Vollèges: « L'Espérance ».

Drame et comédies furent brillamment interprétés et enlevés avec succès; nous étions loin d'attendre pareil résultat! Il y avait vraiment du corps, du tempérament et de la vie dans toutes ces productions qu'agrémentait l'agréable et harmonieuse Chorale de l'endroit.

Jeunes gens, vous avez une bonne direction, suivez-la avec votre juvénile enthousiasme: s'amuser sainement, se divertir joyeusement. Aussi souhaitons-nous que pareille œuvre se poursuive et trouve de nombreux initiateurs dans nos contrées villageoises où elle contribuera puissamment au développement intellectuel, moral et récréatif des populations avides de tels spectacles.

Voyez-vous, comme dans la vie tout s'enchaîne et se tient, il ne paraîtrait pas impossible de voir surgir quelque part, semblable évocation artistique mais ceux-là qui l'auront provoquée par leur exemple, auront doublement mérité de celle-ci.

VOLLEGES. — (Corr.)

C'est avec un réel plaisir que nous avons appris samedi dernier, par le « Nouvelliste », que l'intelligente et active jeunesse de Vollèges offrait, cette année encore, dans son « Casino », un drame des plus poignants agrémenté de deux charmantes comédies. Nous étions certains de trouver à Vollèges, comme d'habitude, quelque chose de très bien: nous avons quitté le Casino enthousiasmés. A tous, organisateurs, directeurs et acteurs comme à la vaillante Société de Chant de la paroisse, qui a si bien rempli les entr'actes, un grand et cordial merci et, à dimanche prochain!...

Des spectateurs de Bagnes.

GRAND CONSEIL

Séance du 26 janvier

Présidence de M. Marc Morand

Le Bureau du Grand Conseil est modifié occasionnellement ce matin dans son président et son secrétaire français. M. Marc Morand préside et M. Abel Delaloye remplace, pendant la première heure de la matinée du moins, M. Cyrille Gard.

Nous remarquons qu'à cette session extraordinaire, il y a beaucoup de physiologies nouvelles: quelques députés et un certain nombre de suppléants.

La séance commence par la discussion du projet de loi sur l'assistance.

Loi sur l'Assistance

MM. Pot et Hallenbarter sont les rapporteurs excellents du projet de loi. Après la lecture du Message du Conseil d'Etat, écouté avec plus d'attention que de coutume, ils donnent connaissance de leur travail qui est le reflet des opinions de la Commission. Ce travail analyse les causes de l'échec du premier projet puis fait ressortir l'esprit de charité et de patriotisme qui est à la base de la nouvelle loi sur l'assistance dont il recommande l'entrée en matière.

M. Petrig parle en faveur des communes de domicile, estimant que les communes d'origine ne peuvent ni suivre ni contrôler les indigents qu'elles n'ont plus revu souvent depuis 20 et 30 ans.

M. Troillet, président du Conseil d'Etat: La proposition de M. Petrig n'est pas de nature à modifier l'esprit de la loi; M. Petrig ne fait du reste pas de proposition contre l'entrée en matière; il pourra reprendre son idée à l'article 17. Nous avons augmenté les charges des communes de domicile et diminué celles des communes d'origine. C'est un pas en avant. Un jour nous irons plus loin: les esprits se feront à l'idée de l'assistance complète par les communes de domicile. Nous avons tenu compte, de façon très large, de la situation des communes de montagne. L'essentiel est de faire adopter la loi par le peuple, et dans ce but, le Conseil d'Etat a cherché à concilier les intérêts de toutes les communes du canton.

M. Escher souligne le fait que l'on se trouve à nouveau en face de la vieille querelle entre les communes de domicile et les communes d'origine. Il se demande, lui aussi,

si l'assistance ne devrait pas incombent entièrement à l'Etat. Mais il ne veut pas aujourd'hui envenimer cette question. Ce qu'il voudrait c'est que l'Etat prit à sa charge les frais d'assistance des Valaisans habitant hors du canton.

M. Troillet, président du Conseil d'Etat, rompt une lance en faveur de la Convention intercantonale dans laquelle le Valais aurait un intérêt évident à y entrer. Le gouvernement ne demanderait pas mieux que d'aider considérablement les communes, mais, alors, donnez à l'Etat les ressources nécessaires. On ne peut rien faire sans sacrifices. Les grosses fortunes, les gros traitements, les gros bénéfices doivent contribuer surtout à l'assistance; les petits doivent être déchargés. Dans cet esprit-là, nous sommes certain que le peuple valaisan acceptera la loi d'assistance.

M. Escher reprend la parole sur la question du concordat. Il faut encore étudier la question de savoir qui entretiendra les pauvres revenant de l'étranger.

M. de Cocatrix, président de la Commission, fait remarquer que la Commission s'est tenu dans les cadres du projet du gouvernement. Elle a été ministérielle. M. Escher fait des propositions alléchantes, mais n'allourdissent pas le débat par des questions secondaires. Allons de l'avant. Il est urgent de conclure à quelque chose. Nous avons voulu faire une œuvre de solidarité.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité.

A l'article 2, M. Petrig voudrait maintenir le projet du Conseil d'Etat qui prévoit le chômage forcé.

MM. Troillet et de Cocatrix estiment qu'il ne faut pas confondre l'assistance ordinaire et l'assistance-chômage. Les réflexions de M. Petrig s'adressent surtout à l'assurance-chômage.

A l'article 5, il est donné cette interprétation que si les ivrognes peuvent perdre le droit à l'assistance, cet exclusivisme ne saurait atteindre les familles des ivrognes.

A l'article 6, il est prévu le cas d'indigents ayant été recourus et qui font un jour un héritage. Ces indigents seraient tenus à rembourser les sommes perçues. C'est ce que demande notamment M. Couchepin.

M. Troillet, président du Conseil d'Etat, estime que l'on ne devrait rien réclamer aux mineurs le jour où ils arrivent à la majorité. Dans leur cas, les Communes ont tout simplement remplacé les parents.

M. Crittin évoque l'esprit de charité qui est à la base de toute loi d'assistance. Il y aurait donc mauvaise grâce à demander la restitution d'une charité qui est souvent l'accomplissement d'un devoir. Cependant, il faut prévoir le cas d'héritage, et il propose le renvoi de l'article à la Commission.

Le président de la Commission repousse le renvoi. Grâce à la documentation abondante du Département de l'Intérieur, la Commission a étudié les éventualités soulevées par MM. Couchepin et Crittin. Elle en a délibéré et elle maintient le texte du projet amendé par elle.

M. Delacoste appuie le renvoi à la Commission. Qu'est-ce qu'une situation normale? Les avis peuvent diverger. Il faudrait que la loi précisât quant au temps pendant lequel on pourrait exiger la restitution.

M. Troillet, président du Conseil d'Etat: Ce que vous venez d'entendre prouve que l'on ne peut pas tout prévoir dans une loi. La loi ne doit poser que les principes. Laissons les questions de détail au règlement qui tiendra compte des expériences faites. Toutefois, on peut accepter le renvoi à la Commission pour une question de rédaction.

M. de Cocatrix: Je suis bon prince et je ne suis pas du tout entêté. Nous acceptons donc le renvoi, mais au Conseil d'Etat et non à la Commission.

M. Troillet: Le renvoi au Conseil d'Etat ne constitue pas la procédure ordinaire; ces sortes de renvoi s'adressent toujours à la Commission.

Au vote, la proposition de renvoi à la Commission a la majorité.

A l'article 8, le président du Conseil d'Etat fait ressortir le point de vue qui a guidé le gouvernement dans la répartition des charges de l'assistance, lorsque l'indigent est ressortissant de plusieurs communes.

M. Kuntchen voudrait substituer le terme de proportionnellement à la « situation financière » des communes au mot de « ressources » des communes.

M. Petrig justifie le mot de ressources et propose le renvoi de cet article à la Commission.

M. le Président de la Commission ne s'oppose pas au renvoi, la situation de la salle ne permettant pas de consulter d'ailleurs les membres de la Commission. Ainsi, il en est décidé.

Pour varier — mais varie-t-on bien? — on suspend ici la discussion de la loi sur l'assistance pour reprendre le

Code Pénal

De l'article 67 où la Haute-Assemblée était restée hier on arrive sans encombre à l'article 87. Ici, changement de front.

Il s'agit de la grosse question de l'extension des droits de la défense et de permettre à un accusé d'être assisté de son défenseur dès l'ouverture d'une enquête.

M. Crittin: Dans un procès pénal, il y a trois parties: la société, la partie civile et l'accusé. Il faut que toutes les parties soient mises sur le même pied. L'institution du juge informateur aurait été une garantie de plus pour l'accusé. Il faut se mettre dans l'esprit de ce dernier et nous devons étendre les droits de la défense. Cette extension atténuera l'absence du juge-informateur. Puis ne jetons pas la pierre au défilant; ne lui vouons pas de la haine et ne le vouons pas à la vindicte publique. Il y a des délinquants dignes de la commisération.

M. Kuntchen, chef du Département de Justice et Police, estime que le projet tient largement compte des droits de la défense. Il vise même à cela: les faits et les textes le prouvent. Il demande cependant à M. Crittin de préciser sa proposition.

M. Crittin: Mon intervention a bien pour but de pourvoir un accusé d'un défenseur dès l'ouverture de l'enquête.

M. Cyrille Gard: M. Crittin veut étendre les droits de la défense. Ce sont des sentiments humanitaires et charitables, mais ce n'est pas le moyen d'absoudre, toujours, de la découverte de la vérité. J'estime que l'on porterait atteinte à l'administration de la justice.

M. Clausen, à son tour, réfute le point de vue de M. Crittin.

M. de Torrenté cherche un moyen terme et demande si l'on ne pourrait pas prévoir la présence de l'avocat de l'accusé dès l'audition des témoins.

M. Roten appuie la proposition de Torrenté. Il y a, dans le projet du Code pénal, des inégalités de traitement manifestes au préjudice de l'accusé. Tout le monde doit être mis sur le même pied d'égalité.

Il y a trois propositions en présence. Il serait fastidieux de les reproduire. Disons qu'au vote le texte de la Commission a la majorité.

A l'article 92, M. Crittin dit que si le Grand Conseil n'a pas voulu admettre le défenseur dès l'ouverture de l'enquête, il doit au moins admettre sa présence dès que l'accusé est privé de sa liberté, c'est-à-dire dès le premier jour de son arrestation et non pas seulement au bout de 15 jours comme le prévoit le texte du projet. De plus, M. Crittin ne veut pas attendre la fin de la procédure pour permettre à l'accusé de présenter ces moyens de défense.

MM. Kuntchen et Cyrille Gard remarquent une différence entre les textes allemands et français. Le premier parle de deux semaines et l'autre de 15 jours. Il importe d'harmoniser ces textes.

M. le Chef du Département de Justice et Police revient avec les arguments qu'il a développés à l'article 87, assurant à nouveau que les droits de la défense sont étendus et offrent toutes garanties.

M. Evéquoz: Nous pourrions donner une certaine satisfaction à M. Crittin. Je ne suis pas d'accord avec lui sur la présence de l'avocat aux côtés de l'accusé dès le premier jour de l'arrestation. Mais une chose me choque dans l'article 92. Qui appréciera les motifs graves? Le juge d'instruction aime beaucoup les aveux. Je crains que lorsque les aveux n'interviendront pas, le juge d'instruction refuse à l'avocat de communiquer avec l'accusé.

D'autre part, il n'y a pas de raison pour refuser au défenseur de l'accusé la possibilité de signaler au juge, par écrit, les moyens de preuves utiles à la défense, et cela tout de suite, sans attendre les 15 jours. Il propose donc de supprimer l'expression de « motifs graves ».

M. le Chef du Département de Justice et Police ne s'oppose pas à la proposition Evéquoz. Nous avons voulu, nous le répétons, donner une large garantie à l'accusé. Il accepte de supprimer les mots « pour motifs graves », mais il maintient l'ensemble de l'article 92.

M. Devanthery veut maintenant les mots de « motifs graves ». Il peut y avoir un intérêt primordial de ne pas laisser connaître les pièces de la procédure surtout en cas de complicité.

M. Evéquoz: Les remarques de M. Devanthery tombent avec l'article 93 dans son alinéa 2.

M. Cyrille Gard fait remarquer que l'adoption de l'article 92 serait un désaveu du vote intervenu à l'article 87.

M. Crittin: Ce que je propose c'est que le défenseur puisse communiquer librement avec l'accusé dès que celui-ci est privé de sa liberté. Il n'y a aucune obscurité et aucune confusion dans mes propositions. Quant aux moyens de défense, est-ce que l'accusé n'aurait pas le droit, franchement, de dire: « Voilà tels faits, voilà tels témoins que vous pourriez entendre. »?

MM. Ebener et Clausen parlent encore en faveur du texte du projet.

On vote. On est d'accord pour harmoniser les textes quant au temps: ce sera donc 14 jours après l'arrestation de l'accusé.

L'amendement Evéquoz supprimant les mots « pour motifs graves » est adopté. Le reste de l'article 92 est maintenu.

La séance est suspendue sur le dépôt d'une motion de MM. Delberg et consorts concernant la progression de l'impôt et le dégrèvement au communal selon les charges de famille et les moyens d'existence.

MARTIGNY. — Union des Forestiers Valaisans.

L'Assemblée générale des Forestiers Valaisans s'est tenue à Martigny le 23 janvier 1926. MM. les Inspecteurs Forestiers de la partie française du canton et un grand nombre de forestiers de triage ont participé à cette réunion.

La séance administrative, présidée par M. Alexis Proz, vice-président, fut ouverte à 10 heures, à la Salle du Restaurant de Genève. L'ordre du jour prévu fut rapidement liquidé, grâce à la bonne entente des membres présents.

Le Comité fut constitué comme suit:

Président: Saudan Amédée, Martigny-Combes.

Membres: Savioz Eugène, Ayer, pour le Vme arrondissement; Proz Alexis, Pont de la Morgé, pour le IVme arr.; Clemenza Marcel, Ardon, pour le VIIme arr.; Corthey Edouard, Bagnes, pour le VIII me arr.; Pierroz Hermann, Martigny-Combes, pour le IXme arr.; Descartes Joseph, Monthey, pour le Xme arr.

Le Président, nouvellement élu, prend possession de son siège et remercie l'assemblée pour l'honneur qui lui est fait, l'ordre du jour prévoit ensuite les propositions individuelles. Sur la proposition de M. l'Inspecteur Perrig, une course dans la région du Simplon est prévue pour cet été. Nos collègues du Haut-Valais seront cordialement invités à y prendre part.

La séance est ensuite levée, pour assister au modeste mais délicieux banquet que notre ami et collègue, H. Pierroz, nous servira dans son restaurant, le Café de Genève déjà indiqué ci-dessus.

Celui-ci fut suivi, à 14 heures, d'une conférence donnée par M. l'Inspecteur Perrig, sur le sujet bien d'actualité en ce moment-ci: « L'influence de la forêt sur les avalanches ».

Voici quelques chiffres qui illustrent le rôle que jouent les avalanches en Suisse. Le nombre de celles-ci est environ de 17,000 annuellement; il y a 9368 couloirs d'avalanches qui occupent une surface de 140,000 ha; cette surface est double pour la partie exposée aux dégâts.

Les dépenses faites par la Confédération, les cantons et les communes, depuis 1872 à 1917, dans la lutte contre ce fléau, atteignent le chiffre de 15,484,694 francs. Cette dépense a permis de créer 14,663 ha

de forêts de protection, ainsi que les travaux de défense y relatifs. Quelle est la cause des avalanches? Pendant la période du Moyen-Age, la liberté et la sécurité relatives dont on jouissait dans les hautes vallées de la montagne y attirèrent une nombreuse population. Les forêts qui couvraient alors ces territoires durent, peu à peu, reculer et faire place à des terrains de culture. Les défrichements inconsidérés et les abus de pâturage ont eu comme suite funeste les avalanches. Les incendies, les charbonnières, le hache des délinquants, les dévalages insensés, l'extraction de résine, la récolte de liège, l'élagage, les appâtés de plus en plus après des propriétaires, etc., sont des causes également des avalanches.

Il est évident que des forêts réduites à un pareil état de ruine ne peuvent jouer qu'un rôle tout à fait insuffisant, tant au point de vue du maintien des terres, des neiges, des rochers, qu'au point de vue de la régularisation du régime des eaux.

Le déboisement expose le sol aux avalanches, tandis que le développement des forêts provoque leur extinction. La nature, en appelant les forêts sur les montagnes, plaçait le remède à côté du mal. Elle combattait les forces actives des neiges, par d'autres forces actives empruntées au règne de la Vie.

Il nous appartient, à nous forestiers, de reconstituer les forêts sur la montagne, tâche difficile mais méritoire, car nous travaillons au bien-être du pays.

Le conférencier nous explique ensuite les différents types de protection: terrasses murées et mixtes, bermes, digues, etc., pour fixer les neiges et permettre de ce fait aux forêts protectrices de se développer.

De la présence des forêts sur la montagne dépend la vie des populations.

Le reboisement est une œuvre de salut, une question d'être ou ne pas être. Il est donc indispensable d'appliquer à nos forêts tous nos soins, de nous vouer à notre métier avec amour et ardeur, car il est le plus noble et le plus beau de tous.

M. l'Inspecteur forestier Delacoste nous expose ensuite l'intérêt qu'auraient nos Bourgeoisies de s'entendre sur les moyens propres à tirer de nos forêts de meilleurs rendements et de voir s'il n'y aurait pas intérêt de s'affilier à des Sociétés existant déjà dans des cantons voisins et poursuivant ce même but.

M. l'Inspecteur forestier Wyer prit ensuite la parole et donna quelques renseignements sur le sujet développé par M. Perrig et exposé ci-dessus.

Tous ces rapports furent également applaudis et appréciés. M. le Président remercia ensuite l'assistance et donna rendez-vous au mois de juillet prochain au Simplon.

Que chacun s'y trouve!

ST-MAURICE. — Soirée du Chœur Mixte.

Les membres passifs, les nombreux amis et admirateurs que compte le « Chœur Mixte », en notre ville, apprendront certainement avec beaucoup de plaisir que cette jeune et sympathique société donne sa soirée annuelle dimanche prochain, 31 courant.

Il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de « tam-tam » (pour nous servir d'une expression « très à la mode ») afin d'engager nos amis à assister nombreux à cette manifestation musicale et littéraire qui promet d'être très réussie. Les soirées du « Chœur Mixte » se recommandent d'elles-mêmes.

Chacun sait, en effet, que ce que cette Société met sur pied est toujours quelque chose de bien, quelque chose de bon goût et qui — tout naturellement — plaît.

Il faut savoir aller au devant des désirs de notre excellent et sympathique public si l'on veut s'assurer le succès! Le « Chœur Mixte » l'a fort heureusement compris. C'est pourquoi, dimanche, il se présentera à nouveau avec un programme d'une haute valeur musicale et littéraire et certain qu'il sera très apprécié.

DERNIER COURRIER

L'accord anglo-italien

MILAN, 27. — Le correspondant du « Popolo d'Italia » à Londres dit que l'accord conclu hier est avantageux pour l'Italie et que la dette est réduite à des proportions supportables pour le budget italien. L'Italie versera à la Grande Bretagne un peu plus de 4 millions de livres sterling par année pendant 62 ans à partir de 1926. Le chiffre exact de l'annuité est de 4 1/2 millions de livres sterling, mais l'Italie paiera un peu moins, car le Trésor britannique déduira de l'annuité fixe les intérêts des 22 millions de livres sterling déposés par l'Italie à la Banque d'Angleterre comme garantie des derniers emprunts. Cette somme sera ainsi restituée peu à peu à l'Italie.

Favorisez de vos achats les Commerçants qui font de la réclame dans nos colonnes.



LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étauement et de suffocation qui étirent la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire face à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage, à des intervalles réguliers de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Ou'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Neurasthénie, Métrite, Fibromes, Phlébites, Hémorragies, etc., tandis qu'en faisant usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, la femme évitera toutes les infirmités qui la menacent.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France) se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon, 3.50.

Dépôt général pour la Suisse: André JUNOD, pharmacien, 21, Quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

Paille, Foin, Engrais

Demandez prix-courant à la Fédération valaisanne des Producteurs de lait à SION [Téléphone No 13]

F. Gallino & Cie, Martigny

VINS ÉTRANGERS EN GROS; EN FUTS ET EN BOUTEILLES
Voyageur: M. GAILLARD, téléphone 107

Goutte? Catarrhe? Enrouement? Herbalpina!
Le véritable vieux bonbon pectoral aux herbes des Alpes du Dr. Wander
- Parlez au détail et en sachets -
Exigez le nom Wander sur l'enveloppe.

DENTISTE
L. LORÉTAN
a ouvert son cabinet dentaire à
SIERRE, Avenue de la Gare, Téléphone 126.

Boucherie Albert Gaudet

PLAINPALAIS, GENÈVE
Nous offrons: Cuisse du pays fr. 2.60
Devant du pays fr. 2.30
Epaule fr. 2.30
Les envois sont expédiés sans frais contre remboursement dans toute station C. F.

Les Etablissements de Banque sous-signés informent leur clientèle que, conformément à une décision prise par l'Association Valaisanne des Banques, le taux pour **Dépôts de 3 à 5 ans** est fixé, à partir du 1er février 1926 et jusqu'à nouvel avis, au

5%

Banque de Martigny, Closuit & Cie
Banque Tissières fils & Cie
Banque Coopérative Suisse
Banque Maurice Troillet, Martigny et Bagnes.

FORSANOSE

Remède d'une efficacité absolue contre la maigreur, la débilité, la nervosité, l'anémie, pour régénérer et rajeunir. Les **tablettes de Forsanose** sont un aliment fortifiant concentré se prenant sans aucune préparation préalable. En paquets de 100 tablettes à Fr. 4.50
Un déjeuner préparé avec les **poudres de Forsanose** constitue un aliment au goût agréable de cacao, est nutritif et en même temps fortifiant. La boîte de 500 grammes Fr. 5.—, 250 gr. Fr. 2.75. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez échantillons gratuits et prospectus à la

Fabrique Forsanose, Mollis

AGRICULTEURS!

Nettoyez vos vaches avec la **POUDRE pour VACHES VÊLÉES**, de la **PHARMACIE de l'ABBATIALE** à PAYERNE
Prix du Paquet fr. 1.50. Dep. fr. 10.— exp. franco de port et d'emballage dans toute la Suisse. Pour faire retenir les vaches. Prix du paquet, fr. 1.30.

TH. LONG

BEX - Agent général d'Assurances - BEX
Téléphone 20
Assurance Mutuelle Vaudoise
Accidents et Responsabilité civile
Toutes nos polices ont droit à la répartition annuelle des bénéfices

CHAUSSURES MILITAIRES

L'arsenal de Sion a de nouveau reçu un stock de chaussures à liquer à bas prix:
1) Souliers de montagne et de marche, neufs, mais seulement dans les grands Nos (à partir du No. 45 civil).
2) Souliers de quartiers (anc. ordonn.) neufs, de tous les Nos.
3) Souliers usagés, mais en très bon état, de marche et de montagne, de tous les Nos.

AUTO - DEMENAGEUSE

Téléphone 66
Garage Goëgel, St-Maurice

IMPRIMERIE RHODANIQUE DU NOUVELLISTE VALAISAN

SAINT-MAURICE Téléphone 8
Impressions en tous genres pour la Banque, le Commerce l'Industrie et les Particuliers Travail rapide Prix modérés
Livres - Illustrations - Revues Thèses - Faire-part mariage deuil, naissance - Cartes de visite - Papier lettre - Factures

S'il vous manque un MEUBLE

venez visiter le magasin **A. DIRAC**
ST-MAURICE Téléph. No. 19
Ameublements complets avec literie
Fourniture et pose de stores et linoléums
Poussettes et charrettes, etc.
Dépôt de cercueils et de couronnes
Boucherie chevaline moderne
Mercerie 1. LAUSANNE
Bouilli avec os, le kg. 1.50
Rôti, 1e q., sans os, l. k. 2.50
Saucisses, saucissons, le kg. 2.20 : Salamis, le kg. 3.50.
Salamettis, la douz. 2.— fr.
Viande fumée, le kg. 2.50
Viande déossée pr charcuterie de particuliers, l. k. 1.80
F. COURVOISIER.

Eau-de-Vie de Fruits (poires) à fr. 1.60
Eau-de-vie de prunes à fr. 2.—
Eau-de-vie de lie à fr. 2.—
Kirsch 1re qual. fr. 4.20
Envoi depuis 5 litres contre rembour.
Jean SCHWARZ & Cie
Distillerie, Aarau, 9

Bouilli, avec os, le kg. 1.70
Rôti, sans os, le kg. 2.60
Viande fumée sans os, 2.40
Saucisses et saucissons, 2.60
Salamis, le kg. 3.60
Gendarmes (gros) la p. 0.45
Viande déossée p. charcuterie de particuliers, le kg. 1.90
Expéditions. Demi-port payé
Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7 H. Verrey Lausanne

On dit grand bien de la SANG-ROUGINE

contre l'anémie, la faiblesse, suite de surmenage, pertes, neurasthénie, croissance accélérée. La boîte de 30 cachets: Fr. 3.50. En vente à la Pharmacie Francey, Payerne, Grand'Rue

Occasions

Filter table marchant bien, débit 2 à 300 bouteilles à l'heure, prix fr. 250.—
Auto Ford 2 places, peu roulé, état de neuf, fr. 1800.—
C. Henry, vins, Aigle Téléphone 78.

porcelet

S'adresser à Théodomir Paschoud, la Balma, Evionnaz.

taureau primé

de la race d'Hérens, âgé de 14 mois, avec certificat d'ascendance, issu du taureau « Lux » primé à 86 points, du syndicat de Chamoson. S'adresser à Germanier Charles, Balavaud-V. troz.



Les gâteaux à la Vitalone

sont aussi bons que s'ils étaient pétris au beurre. On peut prendre de la VITALONE pour toutes les pâtes: pâte feuilletée, pâte à la levure, pâte brisée, etc. La VITALONE donne une pâtisserie légère, délicate, agréable au goût et facile à conserver longtemps.

Vitalone

Notre livre de cuisine et une tablette-échantillon de VITALONE gratis!



GRAISSES ALIMENTAIRES S.A. VITA, OLTEN

La bonne chaussure à bon marché

Souliers de travail, bien ferrés, double semelle. 40/46 14.80
Souliers militaires, peau cirée sans cout., haute tige 40/46 17.80
Souliers militaires, veau souple, bon ferrage 40/48 22.80
Souliers milit. sans cout. pr garçons, cirés, ferrés 36/39 15.50
Bottines Derby Box, talon mi-haut, pour dames 36/42 16.80
Bottines Derby Box, pour messieurs, pour dimanche 40/48 17.50
Bottines pour fillettes et garçonnets, peau cirée 27/29 7.90
bonne qualité, sans clous, Bally 30/35 8.90
Expéditions franco à partir de fr. 10.— Demandez notre catalogue illustré gratis

Echange libre Expédition de chaussures J. KURTH, Genève

Personne Occasion Bon vacher

A vendre une **armoire** à l'état de neuf. S'adresser chez A. Fazan, maison Farquet, St-Maurice.
2 camionnettes Ford Camionnette normande et boulangère; moteur révisé avec garantie, Carrosserie neuve, à enlever de suite pr réalisation. Prix fr. 2550 et fr. 2600
La Rucho, Maudorget 1, Lausanne
sachant bien fabriquer fromage de vache et de chèvre ainsi que sérac est demandé pour montagne de Bex du 25 mai au 1 octobre. Pas capable, s'abstenir Adresser les offres à Henri Pittier Thomas, Bex.
On cherche à louer pour 3 mois (juillet à septembre) **un chalet** avec 5 lits, altitude 1200 à 1800 m. Eau à proximité et éclairage électrique désirés. Offres avec détails et prix. Famille Barraud, Pré du Marché, 20, Lausanne.
A vendre d'occasion un beau **potager** à 4 trous avec bouillote cuire et un fourneau à gaz, tous deux en bon état. S'adr. chez M. Louis Carron, chiffonnier, rue du Léman 8, à Clarens.

jeune fille

propre et sérieuse ayant servi, de préférence 25 à 30 ans. S'adresser au Nouvelliste sous 245.

15 à 16000 fr.

Quel particulier prêterait sur bonne hypothèque. Toute garantie. Adresser offres écrites à Publicitas, Sion, sous chiffres P 236 S.

bonne cuisinière

de confiance. Conditions selon entente. S'adresser au Nouvelliste sous L. C.

mulet

très sage. S'adresser au Nouvelliste sous M. B.

8 FEUILLETON DU «NOUVELLISTE»

Fortune mal acquise...

Je me dévêtais. Il était neuf heures un quart, mes camarades de chambrée ne pouvaient tarder et je tenais à ce qu'ils me crussent endormi. Cependant, bien qu'exténué, je me gardai de me laisser aller au sommeil, car je craignais les trahisons du rêve.
Le premier qui rentra, me voyant tourné du côté du mur, se coucha sans mot dire et, presque aussitôt, se mit à ronfler. Un second le suivit de près, mais le dernier se fit attendre. Dix heures étaient sonnées depuis longtemps lorsqu'enfin la porte s'ouvrit. Comme pour les autres, je simulai la respiration régulière et bruyante d'un homme endormi.
Tout à coup je me sentis frapper rudement sur l'épaule et, comme je me retournais lourdement, avec une imprécation à l'adresse de ce compagnon importun ou pris de boisson, j'aperçus un gendarme debout à mon chevet.
Je me dressai d'un bond, éperdu, le souffle rauque, tout le corps horriblement secoué et, les yeux hagards, la gorge broyée comme en des tenailles, incapable de me ressaisir, fou de peur, je balbutiai quelque chose.
— C'est bon, dit le gendarme, c'est bon!

Habillez-vous, et rapidement. On vous dira ça tout à l'heure.
— Alors je vis que mes camarades s'habillaient aussi. Je me sentis revivre. Les deux autres paraissaient stupéfaits, ahuris. Même le plus grand, qui s'appelait Casati, se fâcha:
— Enfin quoi! De quoi nous accuse-t-on?
— On vous dira ça, répéta le brigadier, immobile et grave devant la porte, le revolver au poing.
Je fus le dernier vêtu. Mes doigts frémissants refusaient tout service.
— Dépêchez-vous, disait le brigadier.
Quand ce fut fini, on nous poussa dans l'escalier et nous descendîmes, précédés et suivis par les agents. Les portes ouvertes, le remue-ménage général, et les logeurs des autres étages qui nous attendaient, ou vint successivement nous rejoindre dans le corridor, confirmèrent mon espoir; nous étions tous arrêtés sur un soupçon collectif, mais je n'étais pas visé plus qu'un autre. Or, du moment qu'on n'avait pas encore la preuve de ma culpabilité, j'étais certain qu'on ne l'aurait jamais. J'étais si sûr de moi-même et si confiant en l'excellence de mes précautions que je ne doutais pas d'être promptement mis hors de cause. Mais, comme nous quitions la maison pour nous engager sur la grand'route obscure, il me prit une colère contre Battisto. J'en voulus à ma victime pour le trouble qu'elle me causait, pour ma récente frayeur et les ennuis qui pouvaient survenir; puis je la narguai, je pensai: « Ah! tu as cru, mon bonhomme,

que je me laisserais pincer comme ça! Pour qui me prends-tu donc? »
— Vous riez, vous, fit un gendarme. On verra si votre gaieté durera longtemps.
— De quoi? répliquai-je. Est-ce que je n'ai pas le droit, peut-être, de rire si cela me plaît? Qu'est-ce que j'ai fait? J'ai la conscience nette, moi, je m'en fiche. Est-ce que je sais seulement de quoi on m'accuse?
— Le juge vous le dira bien, grogna cet homme. Et il marmotta dans ses moustaches quelques injures à l'adresse des Italiens qui viennent en Suisse pour faire de mauvais coups. « Heureusement, encore, ces lous se mangent quelquefois entre eux! »
— Que voulez-vous dire? demandai-je.
— Qu'il faut vous taire, gronda le gendarme en me serrant le bras.
Nous entrâmes sous bois en silence. Aucun remords ne m'effleura. J'étais tout à l'appréhension de l'avenir, car, bien que l'arrestation simultanée de dix-huit Italiens de la maison des Couachters m'eût en une certaine mesure rassuré, des inquiétudes surgissaient et m'assiégeaient; je ne me dissimulais pas que tout mon sang-froid, toute ma présence d'esprit allaient être nécessaires. Je préparai ma défense, répondant d'avance aux questions que je prévoyais, et j'en traitai si bien dans mon rôle que j'en arrivai à me persuader moi-même de mon innocence, à m'indigner de mon arrestation; et je résolus de rabrouer vertement celui qui s'aviserait de m'accuser à tort. Ainsi qu'un écolier voudrait réciter tout de suite une leçon apprise à la hâte et qu'il craint

d'oublier, je souhaitais d'être interrogé sans retard, afin d'en avoir bientôt fini.
Mais la route semblait interminable. Elle s'allongeait, grise et poussiéreuse, entre deux hautes murailles de feuillage avec lesquelles elle finissait par se confondre en une ombre mystérieuse et redoutable. Je reconnus de loin le lieu du crime et le fossé où l'on avait dû relever le corps; mais je ne tournai point la tête, par calcul, et bien m'en prit, car les deux gendarmes qui marchaient à droite et à gauche se mirent à nous épier obstinément. Ils s'étaient donné le mot, je l'avais prévu et ne tombai point dans le piège. Même au moment où nous dépassâmes la tache de sang, — plus pâle maintenant, presque entièrement bue par la poussière, — je soupirai et dis d'un ton très naturel:
— Ils auraient au moins pu nous payer une voiture.
— Silence! cria le brigadier.
Dans une salle longue, étroite, basse de plafond, enfumée et puante comme un corps de garde, nous étions vingt-sept, tous ouvriers du même chantier, rangés contre la muraille. Les uns, indifférents et fatigués, clignaient des paupières sous l'éclat cru des lampes, ou se balançaient d'une jambe sur l'autre, les mains dans les poches. D'autres, furieux, les bras croisés, regardaient fixement devant eux d'un air de défi, en serrant les dents. La plupart étaient vexés et curieux; mais personne ne causait, car plusieurs agents parcouraient sans cesse le milieu de la salle, resté vide, et dans le fond, près des croisées, un conciliabule se tenait

qui attirait notre attention. Ils étaient quatre, vêtus de noir, écoutant parler un homme gros et court qui, assis sur le bord de la table, nous faisait face. Il portait un chapeau haut de forme, des gants, des lunettes et, bien qu'il parlât à voix basse, ses gestes brefs, saccadés comme des coups de marteau, indiquaient assez qu'il démontrait quelque chose et cherchait à convaincre ses auditeurs.
A la fin, un maréchal-des-logis de gendarmerie s'approcha du groupe et se mit au port d'armes devant le petit homme qui demandait:
— Sont-ils tous là?
— Oui, tous, monsieur le juge.
— Combien?
— Vingt-sept.
— Bien. Monsieur Farneau, quand vous voudrez...
M. Farneau s'avança. C'était le notaire. Au premier moment je fus atterré; il ne m'était pas venu à l'esprit qu'il pût être là, et l'idée qu'il allait me reconnaître me fit croire ma perte inévitable. Quand Battisto avait exprimé à l'homme de loi sa volonté de toucher l'héritage, j'étais avec lui; le juge s'était engagé sur cette piste et voulait retrouver ce témoin qui pouvait être le coupable. M. Farneau passait lentement devant les ouvriers en les scrutant attentivement, un à un.
(A suivre.)